

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 22/02/2022

Date de convocation : 15/02/2022	Conseillers en exercice : 14
	Conseillers présents : 10

L'an Deux Mille vingt-et-deux, le 22 février, Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT- CREPIN-ET-CARLUCET**, dûment convoqué s'est réuni à 21 heures à la mairie de Saint-Crépin-et-Carlucet sous la présidence de Mr VILATTE Alain, maire.

Présents : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, DUBOIS ARNAUD, ROULLAND MARIE-CLAUDE, SCANDELLA ERIC, VERGNOLLE NATHALIE, VAN DEN OSTENDE PASCALE, TEILLAC GERARD.

Absents excusés : CAPMAS-REBOUSSOU BRIGITTE, LOPEZ MAGALI, SOARES-DIAS JOSE, LEBLATIER DIDIER

M. LEYMARIE CHRISTIAN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

1. Création d'une aire de camping-car : convention d'occupation du domaine public
2. Sictom : les délégués communaux au Sictom ont refusé à l'unanimité l'intégration du SICTOM du Périgord Noir dans un syndicat unique départemental
Le conseil municipal est sollicité pour prendre une délibération de principe allant dans ce sens
3. Délibération validant la convention de groupement de commandes entre Salignac-Eyvigues/Saint-Crépin-et-Carlucet/St Geniès pour l'installation de conteneurs à ordures au Mascolet
4. Projets 2022 – investissement
5. Bus : le garder ? le vendre ?
6. Divers

1. Création d'une aire de camping-car : convention d'occupation du domaine public

La délibération sur la convention est remise à une réunion ultérieure.

2. SICTOM : les délégués communaux au SICTOM ont refusé à l'unanimité l'intégration du SICTOM du Périgord Noir dans un syndicat unique départemental.

Le conseil municipal est sollicité pour prendre une délibération de principe allant dans ce sens.

Délibération n°2022-02-01 : refus intégration SICTOM dans SMD3

M. le Maire, rappelle aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la préparation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SCDI) de Dordogne adopté le 28 avril 2016, de nombreux élus locaux ont exprimé leurs réserves quant à la mise en œuvre d'un syndicat unique de collecte et de traitement des déchets en Dordogne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

S'oppose à tout projet visant à intégrer le SICTOM du Périgord Noir dans un syndicat unique à l'échelle du département de la Dordogne.

3. Délibération validant la convention de groupement de commandes entre Salignac-Eyvigues/Saint-Crépin-et-Carlucet/St Geniès pour l'installation de conteneurs à ordures au Mascolet

Délibération N°2022-02-02 : groupement de commandes pour installation de conteneurs au Mascolet

Monsieur le maire indique qu'il a été proposé de réaliser un espace de pré-collecte des déchets des ménages au Mascolet sur le parking du stade intercommunal de St Crépin. Cet espace serait financé par le Sictom et par les communes de SALIGNAC-EYVIGUES de SAINT CREPIN ET CARLUCET et de SAINT GENIES

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres De Valider la proposition, et d'adhérer au groupement de commande pour réaliser un espace de pré-collecte des déchets au Mascolet .

4. Projets 2022 – investissement

Investissement pour 2022 : aire camping-car - retable autel église St-Crépin.

5. Bus : le garder ? le vendre ?

Délibération N°2022-02-03 : mise en vente du bus

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente le bus MERCEDES MEDIANO immatriculé CQ-929-SV, et charge Mr le maire de fixer le prix et de vendre le véhicule.

6. Divers

Délibération N°2022-02-04 : convention Enedis

Monsieur le maire indique à l'assemblée que Enedis nous propose d'établir une convention de servitudes pour un chemin rural situé à Bertal aux fins d'y créer une canalisation souterraine.

Le conseil municipal, après délibération, autorise M. le maire à signer la convention.

Compte-rendu des réunions des SICTOM, CIAS et Conseil communautaire.